

## ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

Jette, le 27 aout 2024

Madame,  
Monsieur,

Soucieux de la formation tant physique qu'intellectuelle de votre enfant, nous vous proposons diverses activités qui se dérouleront les mercredis après-midi (ou entre l'heure de midi pour la danse). Si votre enfant participe aux activités, nous vous demandons de ne pas choisir pour lui et surtout ne pas changer d'activité chaque mercredi pour avoir une certaine continuité.

Nous sommes dans l'obligation de demander une participation financière car le Ministère ne nous alloue, pour ces activités, aucun subside ! **Les activités débutent à 14H et se terminent à 16H. Le prix est de 5 € par mercredi** et comprend l'entrée au bassin de natation, le matériel nécessaire aux diverses animations, les denrées pour la cuisine et les indemnités des animateurs. Toutefois, les finances ne peuvent être un empêchement pour la participation d'un enfant aux activités. Pour les enfants qui participent **régulièrement aux activités du mercredi, la garderie entre 12H et 14H ne sera pas facturée.**

Les inscriptions **pour le premier semestre** se font du **27 aout 2024 au 12 septembre 2024** et courent jusqu'au **31 janvier 2025** (voir feuille d'inscription).

Nous insistons pour que la feuille d'inscription soit rentrée à temps et dûment complétée. **SEULE une absence justifiée par certificat médical ou une photocopie de celui-ci remis aux personnes s'occupant des activités peut entraîner une récupération ou un remboursement.**

En espérant que l'éventail d'activités dont vous trouverez le programme ci-joint permettra un choix judicieux à votre enfant, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Collège Saint-Pierre de Jette

## ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

Voici le programme des activités socioculturelles pour le **premier semestre** (du 11 septembre au 31 janvier). Nous nous permettons de vous rappeler que **SEULE** une absence justifiée par un **certificat médical** ou une copie peut entraîner une récupération ou un remboursement. Ce certificat est à remettre aux professeurs qui s'occupent des activités.

### A. LES MERCREDIS DE 14H À 16H.

#### 1. SPORTS et NATATION

- **Pour les 1ères et 2èmes années** : apprentissage aux jeux de ballon, des jeux spatio-temporels, des jeux d'équipes, relais ...
- **Pour les 3èmes, 4èmes années, 5èmes et 6èmes années** : tir à l'arc, ping-pong, jeux dans une salle de gym, apprentissage des sports d'équipe et de ballon : handball, basket-ball, mini- foot, baseball ...
- **Pour tous** : bassin de natation entre 15h et 16h. **Le port du bonnet est OBLIGATOIRE. Les professeurs ne prêtent pas d'affaires pour la piscine.**
- **Pour tous** : en cas de mauvais temps, le sport sera remplacé par un ciné-club sur un écran de 2m sur 2m.

Attention, si le nombre total des enfants faisant l'activité sports – natation dépasse 56 élèves, tous les enfants ne pourront pas aller à la piscine (règlement de la piscine).

Nous ferons donc une tournante entre les enfants en fonction de l'organisation des groupes. Certains enfants pourraient avoir 2H de sports consécutives.

Tous les enfants doivent quand même avoir leur sac de piscine car la décision se prendra chaque mercredi en fonction du nombre de présents.

En cas de très beau temps, nous irons au parc avec tous les enfants pour manger une glace et profiter de la météo.

**Le dernier mercredi avant les vacances de Noël**, un ciné-club avec une dégustation sera organisé à la place des activités classiques. Les enfants peuvent amener leurs affaires de piscine pour la deuxième heure si le film ne les passionne pas.

#### 2. BRICOLAGE ET CUISINE

**Ces deux activités seront faites en alternance en fonction de la période et des idées du professeur.**

Divers procédés et techniques sont proposés aux enfants dans le but de développer leur sens artistique. Ils emportent à la maison leur "chef-d'œuvre" terminé.

Les enfants sont initiés à l'art culinaire. Ils dégustent ensuite les préparations. Un livre de recettes et conseils est composé au fur et à mesure des mercredis en fonction des demandes des enfants.

Toutes ces activités peuvent **salir les vêtements**, veillez donc à **habiller vos enfants en conséquence** pour éviter les mauvaises surprises.

En cas de très beau temps, nous irons au parc avec tous les enfants pour manger une glace et profiter de la météo.

**Le dernier mercredi avant les vacances de Noël**, un ciné-club avec une dégustation sera organisé à la place des activités classiques. Les enfants peuvent amener leurs affaires de piscine pour la deuxième heure si le film ne les passionne pas.

### B. COURS DE DANSE MIXTE DE 12H30 à 13H30 (lundi – mardi – jeudi –vendredi)

Ce cours consiste en une séance de danse sur une musique rythmée et contemporaine.

**Le jour de participation de votre enfant vous sera communiqué ultérieurement.**

Les cours débutent aux alentours du 15 septembre 2024. Ils se limitent à 16-17 enfants.

Le paiement peut se faire en une seule fois pour une somme de 100 € ou en 2 tranches.

La tranche du premier semestre s'élève à 57 € (celle du 2<sup>ème</sup> semestre s'élèvera à 53 €).

Le **repas chaud est possible** ce jour-là.

En espérant que l'éventail d'activités que vous trouverez dans le programme ci-joint permettra un choix judicieux à votre enfant, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

M. Nandrin, Directeur du Collège St Pierre de Jette (section primaire)

# **BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES (PREMIER SEMESTRE)**

Je soussigné(e) .....  
parent de .....  
inscris mon fils/ma fille né(e) le ..... âgé(e) de ..... ans  
Classe: .....

## **1. LES MERCREDIS APRES-MIDI DE 14H A 16H.**

**!!! OBLIGATION de faire la même activité durant TOUT UN MOIS !!!**

	SEPT.			OCTOBRE			NOVEMBRE				DEC.			JANVIER			
	11	18	25	02	09	16	06	13	20	27	04	11	18	08	15	22	29
<b>SPORTS - NATATION</b>																	
<b>CUISINE/BRICOLAGE</b>																	

**Les activités de moins de 10 enfants risquent d'être annulées.** De même, afin de permettre le bon déroulement des activités, **un nombre limite d'inscriptions sera autorisé.**

**Les premiers inscrits seront donc prioritaires.**

**Les enfants doivent rester dans les ateliers dans lesquels ils se sont inscrits.** Un changement en cours de semestre ne peut se faire qu'avec l'accord des professeurs responsables et pour des raisons médicales.

### **A compléter obligatoirement (Biffer la mention inutile)**

- *Après les activités, mon enfant peut rentrer seul(e)*
- *Après les activités, nous venons le (la) rechercher vers .....h et sera repris par .....*

## **2. DANSE MODERNE**

**Prix : 57 €** (pour le premier semestre de septembre à janvier inclus).

**100 €** (pour l'année complète de septembre à juin inclus).

**!!! S'il y a plus de demandes que de places, les premiers inscrits seront prioritaires !!!**

## **3. PAIEMENT**

A. **!!! Le mercredi 28/08 : GARDERIE** (payante de 14h à 16h) = 5 € !!!

B. **!!! Le mercredi 04/09 : GARDERIE** (payante de 14h à 16h) = 5 € !!!

+

C. **Les activités du mercredi (17) :** ..... x 5 € = ..... €

D. **La danse :** .....€

**CI-JOINT LA SOMME TOTALE DE : ..... €**

*(Ayez l'amabilité de payer en espèces)*

Signature et date :